

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Nouvelle mouture du Code du tra

COMMENCÉE en 2015 à la faveur de plusieurs travaux préparatoires et rencontres tripartites, la révision de cet important instrument juridique que le gouvernement a entérinée le 19 février 2021, en attendant son adoption par le Parlement, ouvre le marché de l'emploi formel à de nouvelles catégories de travailleurs.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

A PRÈS plusieurs années de rencontres tripartites (Etat-Syndicats-Patronat) et de travaux préparatoires, la révision du Code du travail en République gabonaise a fait l'unanimité au sein de l'équipe gouvernementale qui a entériné sa mouture finale le 19 février dernier. Les 400 articles qui meublent la forme relookée de cet important instrument juridique régissant le secteur du travail dans notre pays n'attendent plus que le quitus du Parlement (Sénat et Assemblée nationale) pour revêtir à 100 % sa nouvelle force de loi.

Le chemin a été long, certes, mais la quasi satisfaction finale récompense l'effort de la concertation et du dialogue. Entamées depuis 2015, les discussions autour de cette réforme n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille. Les premières phases ont eu pour objectif de passer en revue les propositions de réformes précédentes, de les relire, les réécrire, afin de les adapter aux défis actuels rencontrés par le Gabon tant dans la diversification de l'économie que par rapport à la croissance des emplois et l'employabilité des jeunes. Le Bureau international du travail (BIT) a également été consulté.

Il a fallu attendre l'année 2019 pour voir la réécriture de certains articles. Ce qui avait d'ailleurs conduit à une concertation avec les partenaires sociaux en août 2019. Une concertation ayant permis de recueillir les contributions des travailleurs et des employeurs.

Au regard des modifications à apporter, et compte tenu de l'importance attachée par le gouvernement à cette réforme, il est donc apparu nécessaire d'organiser une troisième phase de

concertation, en plénière cette fois-ci. Celle-ci avait pour objectif d'examiner et de réécrire la proposition de réforme, avant son examen au Parlement. Cette phase a été suspendue en octobre 2019, pour reprendre en début 2020, avec, en février, une plénière impliquant plus de 300 partenaires – ce qui a abouti à la validation de 81 % du projet de Code –, et en mars 2020, à une transmission du projet du Code au BIT conformément à la volonté exprimée par les partenaires sociaux.

En août, les recommandations du BIT ont été réceptionnées ; puis, la reprise des concertations avec les partenaires sociaux en septembre pour examen des recommandations du BIT, et la remise du rapport à la ministre en charge du Travail, Madeleine Berre.

Les mois d'octobre et de novembre 2020 ont surtout servi à la relecture, la réécriture et l'arbitrage du ministère du Travail, avant la dernière étape – celle du 30 décembre 2020 – beaucoup plus consensuelle et qui a cristallisé positivement toutes les attentions sur le projet de loi intégrant les recommandations du Bureau international du travail et l'arbitrage du ministère du Travail.

Adaptée aux nouvelles exigences de l'heure, la mouture révisée du Code du travail s'inscrit, assurément, dans la volonté du gouvernement de développer le dialogue social. Conformément à la Convention n° 144 de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Rappelons que ce projet de réforme du Code du travail comporte 7 titres qui sont les mêmes que ceux de l'ancienne loi. Il comporte 413 articles contre 381 dans l'ancienne loi, en raison de la codification de nouveaux principes et formes contractuelles.



Les partenaires sociaux ont pris une part active aux nouvelles réformes du Code du travail.



Travail: faire face aux défis actuels

Attention aux effets d'annonce!

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

APRÈS de nombreux échanges avec les partenaires sociaux, le patronat et les représentants des organisations syndicales, le gouvernement gabonais, à travers le ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, ont revisité le Code gabonais du travail. Lequel introduit de nouvelles réformes, notamment sur le statut du travailleur, les horaires de travail en République gabonaise, la gestion des conflits (grèves), de l'exercice du droit de grève, etc.

De l'avis de certains acteurs de la société civile, ces innovations méritent d'être saluées, d'autant qu'elles sont le fruit d'un véritable dialogue social. Toutefois, leur applicabilité demeure un impératif. " Notre préoccupation est ailleurs. Le tout n'est pas de revisiter le Code du travail. Il faut plutôt se demander quelle sera la capacité d'appliquer les dispositions qui ont été prises. Aussi, nous déplorons certains points qui y figurent, notamment la flexibilité. Ce sont des questions qui ne se négocient pas aujourd'hui à l'échelle mon-

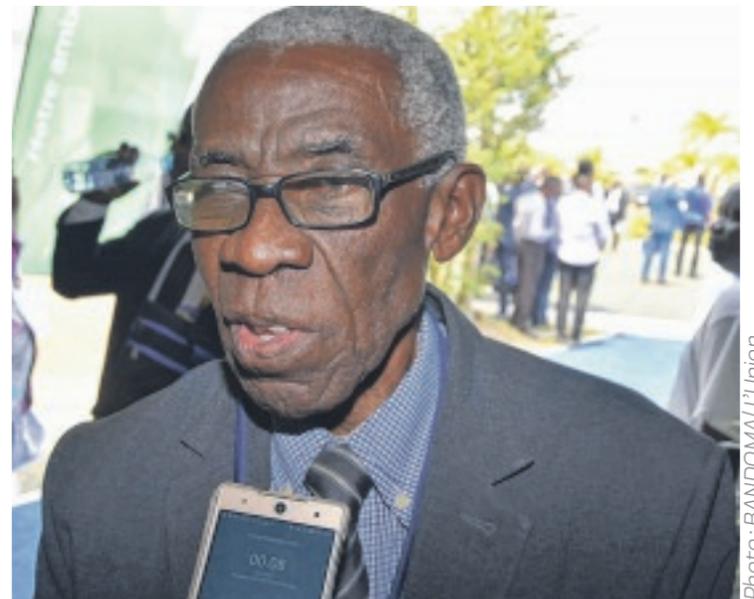


Photo: BANDOMAI L'Union

diale. Pourtant celle-ci est incluse dans le nouveau Code du travail. Autant d'aspects qui retardent le processus d'optimisation du statut des travailleurs gabonais", a souligné Camille Mombo, président de la Confédération syndicale des Travailleurs du Gabon (CSTG).

Même s'il est vrai que " le maçon est jugé au pied du mur ", certains représentants syndicaux pensent qu'il est trop tôt pour jubiler au regard de ces nouvelles réformes. Estimant que certains " changements " ne seraient peut-être que des effets d'annonce. Si le nouveau Code du travail

consacre le dialogue social en entreprise et renforce la représentativité des organisations syndicales par la création d'un statut pour les délégués syndicaux par exemple, les acteurs syndicaux attendent de jouir pleinement de ces nouvelles dispositions.

Parce que le monde du travail évolue, il faut s'adapter aux changements qui s'opèrent. De fait, il sied donc aux plus hautes autorités et aux partenaires sociaux de travailler en synergie pour relever les défis actuels du Gabon: diversification de l'économie, croissance des emplois, employabilité des jeunes...



Ces petites nouveautés auxquelles il faudra s'habituer

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

Le nouveau Code du travail s'est penché sur 400 articles, avec pour objectif d'ancre la loi gabonaise dans l'air du temps. Plusieurs points ont été traités. La présente liste est loin d'être exhaustive.

Conflits et grèves: les concertations tripartites ont permis d'améliorer les modalités de règlement des conflits, de l'exercice du droit de grève et de l'exécution du service minimum obligatoire. Ainsi, la durée du préavis de grève passe de 5 jours à 10 jours, afin de favoriser le dialogue social. Le service mini-

mum est désormais obligatoire pour toutes les entreprises lors du déclenchement d'un mouvement de grève; il est de 3 heures de temps de travail journalier, réparties sur la journée en dehors des heures de pause. En cas de non-respect du service minimum dans les conditions prévues par les dispositions en vigueur, l'employeur peut procéder sur avis de l'administration, à la réquisition du personnel pour garantir le minimum des activités, sans pour autant dépasser 20 % de l'effectif de l'entreprise. Flexibilité de la gestion du temps de travail et réglementation du cycle de travail: Dans le cadre de la durée de travail à temps

partiel, le travailleur a maintenant la possibilité d'adapter son temps de travail ou de bénéficier d'un contrat à temps partiel avec possibilité d'en cumuler un autre dans une autre entreprise, sous réserve des clauses de non-concurrence. La durée de travail en cycle et par rotation fixe un cadre légal clair pour les entreprises à feu continu (art. 198). Ces contrats ont l'avantage de s'adapter aux cycles d'emplois dans différents secteurs d'activité: agriculture, culture, commerce, industrie. Le coronavirus étant passé par là, l'introduction du télétravail dans ce nouveau Code vise à tenir compte des modalités de travail vécues dans



Photo: Frédéric Serge Long

le contexte des pandémies ou du travail à distance.

Procédures simplifiées: Le recrutement de la main-d'œuvre sur les chantiers liés aux gros

investissements est plus souple et vise à garantir l'attractivité du Gabon et favorise les investissements porteurs d'emplois pour les nationaux.